



## **Déclaration préalable du SNES-FSU CAPA d'avancement des Certifiés – 13 Décembre 2017**

Le débat budgétaire pour 2018 est révélateur de l'orientation et des choix faits par le gouvernement. Il est lourd de conséquences pour les services publics et la situation qui va être faite aux personnels.

Les créations annoncées dans le premier degré pour la poursuite de la mise en place des CP à 12 en zones d'éducation prioritaire, sont financées par autant de suppressions dans le second degré et la filière administrative. Au total, il n'y aura pas de création de moyens pour l'ensemble du système éducatif. Dans le contexte démographique que l'on connaît, cette orientation budgétaire va continuer de détériorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Le projet de budget 2018 prévoit en outre de nouvelles dégradations des carrières, des rémunérations et du pouvoir d'achat. Le gouvernement a choisi de rester sourd aux exigences exprimées dans les grèves et les manifestations le 10 octobre dernier. Comme seule réponse, il persévère dans le gel de la valeur du point d'indice, dans le rétablissement du jour de carence, dans une compensation de la hausse de la CSG qui menace de faire perdre encore du pouvoir d'achat, et dans le décalage d'un an des mesures indiciaires et de carrières de PPCR à compter du 1er janvier 2018. Pour le SNES-FSU, c'est inacceptable et scandaleux !

Inacceptable car les personnels ont perdu en 15 ans l'équivalent de 2 mois de salaires du fait de l'insuffisante revalorisation du point d'indice par rapport à l'inflation. Inacceptable car les améliorations de carrière permises par PPCR sont légitimes et attendues par les personnels comme une première reconnaissance de leur engagement quotidien au service de l'intérêt général.

Scandaleux, car c'est une remise en cause de la parole de l'Etat !

Quant au rétablissement du jour de carence, son inefficacité n'est plus à démontrer.

Le SNES-FSU demande à ce que le calendrier de PPCR soit respecté et que la valeur du point d'indice soit revalorisée pour rattraper le pouvoir d'achat perdu !

Dans notre académie, les reclassements ont bien eu lieu au premier septembre mais les collègues ont découvert leurs avis de reclassement plusieurs semaines après et certains n'en ont même pas encore eu connaissance !

Quant aux modalités de notification de reclassement aux collègues, elles interrogent pour le moins : en effet, bien souvent elle s'est bornée à une distribution de l'arrêté dans le casier. Comment le Rectorat peut-il alors s'assurer de la date à laquelle l'avis de reclassement a été notifié au collègue, date seule valable pour ouvrir le délai de recours de deux mois ? Dans quelle CAPA prévoyez-vous d'examiner les contestations qui pourraient être déposées ?

Enfin, nous vous demandons l'octroi d'un délai supplémentaire pour les inscriptions au tableau d'avancement de la classe exceptionnelle suite au retard de l'ouverture du serveur d'inscription jusqu'au 11/12, ainsi que la tenue d'un GT pour présenter les modalités.